

OPTIMISEZ LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE COMMUNE AVEC NOTRE ÉCONOME DE FLUX

Face à la hausse des coûts énergétiques et aux réglementations de plus en plus strictes, une stratégie énergétique globale et efficace est essentielle.

Le SYDEC propose donc un service de mise à disposition d'un Économe de flux pour accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans cette démarche.

Quelles sont les missions de l'Économe de flux ?

- Réaliser un inventaire et un diagnostic de votre patrimoine énergétique,
- Collecter et analyser des données nécessaires à un bilan énergétique,
- Présenter aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie,
- Proposer des solutions, concrètes et hiérarchisées, visant à réduire les consommations énergétiques et optimiser les dépenses,
- Suivre les travaux d'économie d'énergie,
- Rechercher des financements pour la réalisation des travaux,
- Suivre l'évolution de vos consommations d'énergie sur le long terme"
- Optimiser vos contrats de fourniture d'énergie et de maintenance,
- Sensibiliser les agents et les utilisateurs aux écogestes,
- Déclarer sur la plateforme OPERAT les données des bâtiments concernés par le Décret Tertiaire.



Pourquoi choisir ce service du SYDEC ?

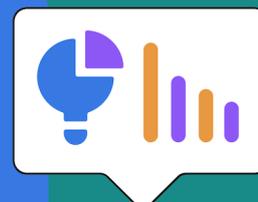
- Des actions simples et nécessitant peu d'investissement (appelées les "écogestes") permettent de réaliser entre 10 et 20 % d'économies, couvrant ainsi largement le financement de cet accompagnement.
- Une expertise partagée à coûts compensés par les économies réalisées,
- Des conseils objectifs et indépendants,
- La préservation et l'amélioration du patrimoine communal,
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme,
- L'appui d'un réseau national soutenu par la FNCCR.



Quel est le coût de cet accompagnement ?

Le SYDEC propose ce service aux communes de moins de 5 000 habitants pour une participation financière de 1,70 € par habitant et par an (minimum de 1 700 € par an) et un prix dégressif pour les deux dernières années ou pour leur renouvellement.

Une contribution supplémentaire est demandée pour la déclaration sur OPERAT des bâtiments concernés par le Décret Tertiaire.



Comment souscrire à ce service ? Exprimez votre intérêt par email et nous vous enverrons une convention.

Contactez-nous à economedeflux@sydec40.fr ou au 05 58 85 76 56

